

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE POUGET N°2020 - 25

Objet:

Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offre

Date de la convocation : 26/06/2020 Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 18 Nombre de votants : 19

Votes	
Pour	19
Contre	0

Abstention

L'an deux mille vingt et le premier juillet à dix-huit heures trente,

le Conseil Municipal de la commune de Le Pouget, dûment convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, Salle socio-culturelle Les Condamines, sous la présidence de Monsieur Thibaut BARRAL, Maire.

Étaient présents: ALVERGNE Brice, BARTHELEMY Laure, BONIOL Karine, BONNET Cendrine, BOURBOUJAS Françoise, CORIA Mathieu, CUTANDA Josette, DESCAMPS Danièle, FABRE Jean Michel, LAFON Alain, MANDON Eric, PARRA Christophe, RENOUARD Nathalie, VALERO Fanny, CLAVEL Inès, LEMARIE Joëlle, REKKAB Claude

Étaient absents excusés : OULLIE Laurent (pouvoir à FABRE Jean Michel)

Mme CUTANDA Josette et Mme CLAVEL Inès ont été désignées comme secrétaires de séance.

Le Conseil Municipal.

VU le Code des marchés publics, et notamment l'article 22;

VU le Code général des collectivités locales, et notamment l'article L. 2122-22;

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.(1)

Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Décide de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après l'élection

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉSIGNE

Président de la commission d'Appels d'Offres : Thibaut BARRAL, Maire

Les délégués titulaires sont :

- MANDON Eric, 4ème adjoint
- CORIA Matthieu
- REKKAB Claude

Les délégués suppléants sont :

- ALVERGNE Brice, 2ème adjoint
- FABRE Jean Michel
- BONNET Cendrine
- CLAVEL Inès

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pourvoir, devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.

Fait et délibéré, séance du 01 juillet 2020 Le Maire Thibaut BARRAL